

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-507-662 du 18/10/2010

ACCES DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE) A LA FONCTION PUBLIQUE - RENTREE SCOLAIRE 2011

Références : Loi n 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée - Loi n 2005-102 du 11 février 2005 (Journal Officiel du 12 février 2005) - Décret n 95-979 du 25 août 1995 modifié - Circulaire ministérielle n 2002-090 du 24 avril 2002 (Bulletin Officiel n 18 du 2 mai 2002)

Destinataires : Mmes et MM les chefs d'établissement et de service (établissements publics et services académiques)

Affaire suivie par : Mme CHARLET-CORTI CHARLET-CORTI (pour les personnels administratifs) Tel : 04 42 91 72 57 - Mme RAVIER (pour les personnels infirmiers, sociaux, de laboratoire) Tel : 04 42 91 72 46 - Fax de la DIEPAT : 04 42 91 70 06 - e.mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je rappelle à votre attention la réglementation relative au recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en qualité de personnels contractuels. Le champ des bénéficiaires a été étendu et sont désormais concernés :

- Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10%, et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail,
- Les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- Les titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi précitée, constituent le cadre légal et réglementaire du dispositif.

Celui-ci permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne handicapée, sous réserve qu'elle justifie du diplôme d'études exigé des candidats aux concours externes sans dispense possible, et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

La personne recrutée est placée en situation de stage probatoire pendant une année. Dans la mesure où l'intéressé(e) a fait la preuve de ses compétences professionnelles, validées par l'avis favorable de son chef d'établissement ou de service, il (elle) a vocation à être titularisé(e) à l'issue de la période probatoire.

J'appelle votre attention sur le fait qu'un tel recrutement exige qu'un emploi soit disponible et que les candidats se soient vu reconnaître la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Les candidats sont invités à consulter les fiches-métiers des emplois postulés, sur le site ministériel :

www.education.gouv.fr

rubrique concours
emplois et carrières

Les dossiers complétés selon le modèle joint en annexe devront être retournés directement au secrétariat de la DIEPAT du rectorat – place Lucien Paye – 13621 – Aix-en-Provence cedex 1

pour le 15 février 2011 au plus tard.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date limite ne sera pas pris en considération.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette information au sein de votre établissement ou service.

A - Pour les corps à gestion déconcentrée

Les prévisions de recrutement sont les suivantes, avec effet au 1^{er} septembre 2011 :

	Possibilités prévisionnelles de recrutement (seuil minimum)	Diplôme exigé
Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES)	6	Pas de diplôme exigé
Adjoints Techniques de Laboratoire (ATL)	1	Pas de diplôme exigé
Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES)	1	Baccalauréat
Infirmier(e)s	2	Diplôme d'Etat
Assistant(e)s de service Social	1	Diplôme d'Etat

(16 recrutements de personnels BOE en 2010)

Les candidats seront convoqués individuellement pour un entretien destiné à expliciter le contenu du dossier fourni, cerner les motivations et apprécier l'adéquation avec le poste de travail sollicité.

B - Pour les corps à gestion nationale -

L'administration centrale du Ministère de l'Education Nationale appelle mon attention sur le recrutement spécifique de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en qualité d'AAENES : attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, médecin de l'éducation nationale, technicien de laboratoire.

a) recrutement en qualité de AAENES

▶ Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme requis pour l'accès au concours externe, de niveau bac + 3, sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, jouir des droits civiques, de ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

▶ Ce recrutement intervenant par voie contractuelle, il n'est pas ouvert aux SAENES ou ADJAENES qui ont déjà la qualité de fonctionnaire de l'Etat

Les candidats sont invités à joindre à leur dossier de candidature :

- ▶ un curriculum vitae
- ▶ une lettre de motivation

b) recrutement en qualité de médecin de l'éducation nationale –

Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé pour l'exercice de la profession de médecin en France ou justifier d'une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine en France délivrée par le ministère de la santé, sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, jouir des droits civiques, de ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pendant le déroulement du contrat, la rémunération sera celle afférente à l'indice brut 427 et les obligations de service seront les mêmes que celles auxquelles sont soumis les médecins de l'éducation nationale stagiaires issus du concours de la session 2011.

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle des agents sera effectuée au vu du dossier des intéressés et après un entretien de ceux-ci avec un jury organisé par l'administration centrale, ainsi qu'au vu de la validation de la formation théorique suivie à l'école nationale de santé publique. Si les agents sont déclarés aptes à exercer les fonctions, il sera procédé à leur titularisation après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente.

c) recrutement en qualité de technicien de laboratoire –

Les candidats intéressés doivent répondre aux conditions suivantes :

⇒ justifier d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé des candidats au concours externe

sans dérogation possible.

⇒ justifier de la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, jouir des droits civiques, ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions.

⇒ avoir un handicap jugé compatible avec l'emploi postulé en application des articles 20 et 23 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pendant le déroulement de leur contrat, les agents percevront une rémunération équivalente à celle servie aux fonctionnaires stagiaires issus du concours externe.

Ils seront soumis aux mêmes obligations de service que les fonctionnaires du corps des techniciens de laboratoire.

A l'issue du contrat, l'appréciation de l'aptitude professionnelle des agents sera effectuée au vu du dossier des intéressés et après un entretien de ceux-ci avec un jury organisé par l'administration centrale.

Si les agents sont déclarés aptes à exercer les fonctions, il sera procédé à leur titularisation après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente.

N.B. : Ce recrutement intervenant par voie contractuelle, il n'est pas ouvert aux adjoints techniques de laboratoire qui ont déjà la qualité de fonctionnaire de l'Etat

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille



Rectorat

Division de
l'Encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques
N°2010-153aa
Dossier suivi par
Pers. Administratifs
Mme Charlet-Conti
AnneFrançoise
Tél. : 04-42-91-72-57
Pers.infirmiers, sociaux et
de laboratoire
Mme Ravier Anne-Marie
Té. : 04-42-91-72-46
Fax : 04.42.91.70.06
Courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Nature de l'emploi demandé :

- Adjoint Administratif (ADJAENES)
- Adjoint Technique de laboratoire (ATL)
- Secrétaire Administratif (SAENES)
- Infirmier(e)
- Assistant(e) de Service Social

DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Je soussigné(e),

A - Nom de naissance

Nom marital

Prénoms

Sexe Nationalité

Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__|

Département |__| |__| ou pays

Commune de naissance

Situation familiale : Célibataire, Marié(e), Pacsé(e), Concubin(e),
 Divorcé(e), Séparé(e), veuf(ve)

Nombre d'enfants |__| |__|

Situation militaire

B - Adresse

Code postal |__| |__| |__| |__| |__| Commune

Tel. |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| et/ou Portable |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

**C - sollicite un emploi d'agent contractuel auprès du rectorat de l'académie
d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995
modifié.**

D – en qualité de :

- travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées
- victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles
- titulaire d'une pension invalidité
- ancien militaire et assimilé titulaire d'une pension militaire d'invalidité
- titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité
- titulaire de la carte d'invalidité
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

à, le |__| |__| |__| |__| |__|

Signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Employeur	Fonctions exercées	Depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - Diplômes possédés

Date d'obtention

	Date d'obtention
-	
-	
-	

2 - Expériences professionnelles antérieures

Organismes employeurs	Fonctions	Dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - Stages de formation ou de perfectionnement suivis :

- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....

4 - Avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? Si oui, combien de fois ?
 NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|
II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

 NON OUI Lesquels ? :
Vœux d'affectation géographique :
 Département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse
 Commune ou zone

(entourer seulement les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

Utilisation du véhicule personnel NON OUI**OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :**

.....

.....

.....

.....

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopie de la carte d'identité
- Attestation(s) de diplôme(s)
- Pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA)
- Attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- Grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 15 février 2011
(au plus tard)

**au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et
Techniques (DIEPAT-Secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

(Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

FICHE D'ÉVALUATION

A compléter par le chef d'établissement ou de service

Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES / CEC / CAE ou contractuels au sein de l'Éducation Nationale

M. Mme Mlle

NOM du candidat(e) :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

Etablissement scolaire d'exercice :

Employé(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_| Date de fin de contrat prévue : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nature et description de l'emploi :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

<u>PONCTUALITE</u>	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
<u>ASSIDUITE</u>	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
<u>ACTIVITE ET EFFICACITE</u>	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P
<u>ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL</u>	<input type="checkbox"/> TB	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> AB	<input type="checkbox"/> P

Appréciation générale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Le chef d'établissement ou de service

SIGNATURE :

CACHET de l'établissement :

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011



Rectorat

Division de
l'Encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques

N°2010-153bb

Dossier suivi par

Pers. Administratifs

Mme Charlet-Conti

AnneFrançoise

Tél. : 04-42-91-72-57

Courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Nature de l'emploi demandé :

- Attaché(e) d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADAENES)

DEMANDE DE RECRUTEMENT EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Je soussigné(e),

A - Nom de naissance

Nom marital

Prénoms

Sexe Nationalité

Date de naissance |__| |__| |__| |__|

Département |__| |__| ou pays

Commune de naissance

Situation familiale : Célibataire, Marié(e), Pacsé(e), Concubin(e), Divorcé(e), Séparé(e), veuf(ve)

Nombre d'enfants |__| |__|

Situation militaire

B - Adresse

Code postal |__| |__| |__| |__| |__| Commune

Tel. |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| et/ou Portable |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

C - sollicite un emploi d'agent contractuel auprès du rectorat de l'académie d'AIX- MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995 modifié.

D – en qualité de :

- travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- victime d'accident du travail ou de maladies professionnelles
- titulaire d'une pension invalidité
- ancien militaire et assimilé titulaire d'une pension militaire d'invalidité
- titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité
- titulaire de la carte d'invalidité
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

à, le |__| |__| |__| |__|

Signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Employeur	Fonctions exercées	Depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - Diplômes possédés

Date d'obtention

1 - Diplômes possédés	Date d'obtention
-	
-	
-	

2 - Expériences professionnelles antérieures

Organismes employeurs	Fonctions	Dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - Stages de formation ou de perfectionnement suivis :

- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....
- (intitulé).....(date/durée).....

4 - Avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? Si oui, combien de fois ?

NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|

II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

NON OUI Lesquels ? :

Vœux d'affectation géographique :

Département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse
Commune ou zone

(entourer seulement les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

Utilisation du véhicule personnel NON OUI**OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :**

.....

.....

.....

.....

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopie de la carte d'identité
- Attestation(s) de diplôme(s)
- Pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA)
- Attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- Grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 15 février 2011
(au plus tard)

**au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et
Techniques (DIEPAT-Secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

(Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

FICHE D'ÉVALUATION

A compléter par le chef d'établissement ou de service

Cette fiche concerne uniquement les candidats qui exercent ou ont exercé une activité en qualité de CES / CEC / CAE ou contractuels au sein de l'Éducation Nationale

M. Mme Mlle

NOM du candidat(e) :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

Etablissement scolaire d'exercice :

Employé(e) le |__| |__| |__| |__| |__| |__| Date de fin de contrat prévue : |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Nature et description de l'emploi :

.....

PONCTUALITE TB B AB P

ASSIDUITE TB B AB P

ACTIVITE ET EFFICACITE TB B AB P

ADAPTATION A L'EMPLOI ACTUEL TB B AB P

Appréciation générale :

.....

Fait à le |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Le chef d'établissement ou de service

SIGNATURE :

CACHET de l'établissement :

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011



Nature de l'emploi demandé :

Médecin de l'Education nationale

Rectorat

Division de
l'Encadrement et des
personnels
administratifs et
techniques
N°2010-197

Affaire suivie par :

Mme Ravier Anne-Marie
Té. : 04-42-91-72-46
Fax : 04.42.91.70.06
Courriel : ce.diepat@ac-
aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

**DEMANDE DE RECRUTEMENT
EN QUALITE DE PERSONNEL CONTRACTUEL
BENEFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI**

Je soussigné(e),

Nom de naissance

Nom marital

Prénoms

Sexe Nationalité

Date de naissance |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Département |__| |__| ou pays

Commune de naissance

Situation familiale : Célibataire, Marié(e), Pacsé(e), Concubin(e),
 Divorcé(e), Séparé(e), veuf(ve)

Nombre d'enfants |__| |__|

Situation militaire

Adresse

Code postal |__| |__| |__| |__| |__| |__| Commune

Tel. |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| et/ou Portable |0| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Reconnu travailleur handicapé par décision de la COTOREP ou de la
commission des droits et de l'autonomie de

.....
en date du |__| |__| |__| |__| |__| |__|

sollicite un emploi d'agent contractuel auprès de l'Académie d'AIX-
MARSEILLE en application du décret n° 95-979 du 25 Août 1995.

A, le |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Signature du postulant :

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

I. Renseignements concernant le candidat :

Situation professionnelle actuelle :

Fonction

Organisme employeur

Depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

Ou sans emploi depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

1 - Diplômes possédés	Date d'obtention
-	
-	
-	

2 - Expériences professionnelles antérieures

<i>Fonctions</i>	<i>Organismes employeurs</i>	<i>Dates</i>
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - Stages de formation ou de perfectionnement suivis :

-
 -
 -
 -

4 - Percevez vous l'allocation d'adulte handicapé ? OUI NON

5 - Avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? Si oui, combien de fois ?

NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|

II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

NON OUI Lesquels ? :

Vœux d'affectation géographique :

Département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse

Commune ou zone

OBSERVATIONS PARTICULIERES DU CANDIDAT AU RECRUTEMENT :

.....

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopie de la carte d'identité
- Attestation(s) de diplôme(s)
- Pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA)
- Attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- Grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 15 février 2011
(au plus tard)

**au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et
Techniques (DIEPAT-Secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011

**Ministère
de l'éducation Nationale**

DOSSIER DE CANDIDATURE

**AU RECRUTEMENT D'UN TRAVAILLEUR HANDICAPE PAR VOIE CONTRACTUELLE
DANS LE CORPS DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE – CATEGORIE B**

AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Ce dossier devra être retourné, **complété des documents indiqués au bas de cette page** au rectorat d'Aix-en-Provence – DIEPAT – Bureau 303 – Place Lucien Paye – 13621 – Aix-en-Provence Cedex1.

Ne pas omettre de dater et signer la déclaration sur l'honneur après avoir écrit la mention "lu et approuvé"

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

Il est précisé que les articles 34 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaissent à toute personne qui figure dans un fichier le droit d'obtenir communication et rectification des renseignements qui la concernent.

Ecrire très lisiblement, en lettres **MAJUSCULES**.

Lorsqu'il existe des cases : cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant, mettre un caractère par case.

☞ **Votre dossier devra OBLIGATOIREMENT comporter les documents suivants :**

- 1) une lettre de motivation précisant votre ou vos souhait(s) d'affectation et la spécialité souhaitée (spécialité A : Sciences de la Vie et de la Terre ; spécialité B : sciences physiques)
- 2) la notification CDDPAH ou COTOREP vous reconnaissant la qualité de travailleur handicapé
- 3) un certificat établi par un médecin agréé par l'administration, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, vous êtes invité(e) à contacter la direction des affaires sanitaires et sociales de votre département afin d'obtenir la liste de ces praticiens
- 4) une photographie d'identité
- 5) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du service national
- 7) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé (indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice)
- 8) la photocopie du ou des diplôme(s)
- 9) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant

DOSSIER DE CANDIDATURE

Recrutement d'un travailleur handicapé par voie contractuelle dans le corps des techniciens de laboratoire

*Ce recrutement par contrat est réservé aux personnes qui n'appartiennent pas déjà à un corps ou un cadre
d'emploi de l'une des trois fonctions publiques*

Sont concernés les catégories de personnes suivantes :

- travailleur reconnu handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP)
- victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire
- ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions civiles et militaires d'invalidité et des victimes de guerre
- titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers de Paris volontaires en cas d'accident survenu en service ou de maladie contractée en service
- titulaire de la carte d'invalidité définie à l'article L.241.3 du code de l'action sociale et des familles
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés

Remplir en lettres majuscules

A – ETAT-CIVIL -

Monsieur Madame Mademoiselle
Célibataire Concubin(e) Divorcé(e) Marié(e) PACSé(e)
Séparé(e) Séparé(e) judiciairement Veuf/Veuve

Nom d'usage : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Nom et Prénoms du père : _____

Nom de jeune fille et prénoms de la mère : _____

Votre date de naissance : / / / / 1 / 9 / / / Commune : _____

n° département de naissance _____

ou autres Pays : / / / / _____

Nationalité Française : OUI NON EN COURS

Autre nationalité :

B – ADRESSE -

Indiquer l'adresse à laquelle toute correspondance doit parvenir. En cas de modification de cette adresse, prévenir le service du recrutement concerné.

Adresse : N°, étage, bâtiment, et voie (rue, place, avenue....) :

Code postal : / / / / / / / / Commune : _____

Téléphone : domicile / / / / / / / / / / portable / / / / / / / / / / travail / / / / / / / / / /

@dresse électronique : _____

C – DIPLOMES –

Mentionnez le diplôme le plus élevé : _____

ACQUIS année _____ délivrée par : _____

EN COURS

Cochez cette case si vous êtes titulaire du diplôme requis (**baccalauréat**) délivré en France.

Précisez l'académie qui a délivré le diplôme _____

D – SITUATION AU REGARD DU SERVICE NATIONAL –

Joindre un état des services militaires ou d'exemption, une copie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie ou toute pièce justifiant être en situation régulière au regard du code du service national.

- Hommes soumis à l'obligation du service national (nés avant le 1^{er} janvier 1982)

Dispensé Exempté Libéré Non appelé Réformé

- Non concernés (hommes nés en 1982, et femmes nées avant le 1^{er} janvier 1986 (*aucun justificatif à fournir*))

- Pour les hommes nés après le 1^{er} janvier 1983 et les femmes nées après le 1^{er} janvier 1986

Recensé(e) Date du recensement : / / / / / / / / / /

J.A.P.D. effectué le : / / / / / / / / / / J.A.P.D. non effectué

(JAPD : Journée d'Appel de la Préparation à la Défense)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur que :

1 – je n'appartiens pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques

2 – les renseignements figurant sur le présent imprimé sont exacts et je m'engage à fournir à l'administration, dès qu'elle m'en fera la demande, les pièces destinées à compléter mon dossier de candidature

Je reconnais :

- remplir toutes les conditions requises pour l'inscription au recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés ;

- qu'en cas de succès de recrutement, je ne pourrai être nommé(e) que si je remplis toutes les conditions exigées statutairement ;

- que toute déclaration inexacte ou incomplète de ma part me ferait perdre le bénéfice de mon éventuelle admission au recrutement.

A _____, le / / / / / / / / / /

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopie de la carte d'identité
- Attestation(s) de diplôme(s)
- Pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA)
- Attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- Grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale.
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 15 février 2011
(au plus tard)

**au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et
Techniques (DIEPAT-Secrétariat)**

Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

(Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné)

Document à retourner à la DIEPAT-Secrétariat avant le 15 février 2011